Règlement du championnat annuel Valaisan (CAV)

1. Organisation

La FSVT organise chaque année le Championnat individuel Valaisan (CAV)
Le concours a lieu en deux parties. Une partie « Championnat Annuel », qui est tirée à domicile et une finale qui est centralisée.

2. Participation

Chaque société affiliée à la FSVT peut participer à ce concours avec ses tireurs licenciés au fusil 50m.

3. Inscription

Chaque société doit annoncer les tireurs participants au concours au chef de ressort fusil 50m. Les inscriptions tardives ne seront pas prises en considération. Délai selon le calendrier FSVT et les documents

4. Finances

Chaque participant paye une taxe d'inscription selon les dispositions financières et particulière du Fusil 50m.

5. Catégories

Le concours a lieu dans les deux catégories suivantes : élite et vétéran.

6. Championnat annuel

6.1 Programme de tir et résultats

Le programme est tiré en position couché bras franc.
Il comprend :

- Les 7 tours (20 coups A10 / tour) du « Championnat d'équipes » FST.
- Le programme couché (20 coups A10) du tir « Etendard » FSVT.
- Le programme du « Concours de sociétés » FST (20 coups A10)

  **si une société ne participe pas au concours d'équipe, les tireurs peuvent demander au chef Fusil 50m des autocollants pour faire ces passes.

6.2 Classement

Pour le classement comme « Champion de la qualification » sont prises en compte les diverses compétitions citées sous le point 6.1 comme suit :

- le total des sept tours du « Championnat d'équipes »
- le programme couché du tir « Etendard »
- le programme du « Concours de sociétés »

En cas d'égalité, les règles suivantes sont valables dans l'ordre suivant :

- le résultat du « Concours de sociétés » FST
- le résultat du tir « Etendard » FSVT
- le total des sept tours du « Championnat d'équipes » FST.

7. Date de finale

Selon calendrier de la FSVT.

Des dispositions d'exécution seront élaborées et seront mise sur le site internet www.fsvt.ch au moins 15 jours avant le jour de la finale.

7.1 Participation à la finale

Suite au classement comme « qualification » sont qualifiés pour la finale :

- 50% des tireurs de la catégorie « élite »
- 50% des tireurs de la catégorie « vétéran »
- les 5 tireurs suivants sont réservistes.

Le réserviste suivant est désigné si un tireur qualifié ne participe pas à la finale.
Si un tireur ne peut pas participer à la finale, il doit s'annoncer au plus vite au chef de ressort fusil 50m au plus tard 7 jours avant la finale.

7.2 Programme de tir et classement

10% du total des résultats de la qualification de chaque tireur sont pris dans l'évaluation.
Le programme est tiré en position couché bras franc et comprend :

- 2 tours de 20 coups A10 en 30 minutes chacun dans l'ordre inverse du classement.

En cas d'égalité, les règles suivantes sont valables dans l'ordre suivant :

- résultat final plus haut
- tour 2, puis tour 1
- le nombre de « mouches » lors de la finale
- l'âge plus élevé

- « super finale » : les 8 meilleurs tireurs de chaque catégorie y participent
- la « super finale » est tirée selon les règles ISSF

8. Recours à la finale

Les protêts doivent être déposés par écrit au responsable de l'organisation au plus tard 10 minutes après l'affichage des résultats. Une caution selon les dispositions financières et particulières pour le fusil 50m doit être versée. Si le protêt est accepté, la caution est restituée, sinon elle reste auprès de la FSVT.

Le règlement en allemand fait foi.
Ce réglement à été validé par le comité FSVT le 8 mars 2022

Chef Fusil 50m
Ivo Abgottspon